

Révision : 2003-03-28

Informations approuvées : 12 juillet 2001

RÉGIME	TAUX DE COTISATION		SALAIRE ADMISSIBLE MAXIMUM	TAUX D'INTÉRÊT	
				1 ^{er} janvier ¹ au 31 juillet	1 ^{er} août ² au 31 décembre
RREGOP(01)	5,35 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 405 \$	99 516 \$	12,54 %	21,00 %
RRPE(31)	1,00 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 405 \$	99 516 \$	12,54 %	20,60 %
RRPE (RRE-34-NS) (RRF-33-NS)	5,00 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 405 \$	99 516 \$	12,54 %	20,60 %
RRE (04) (S)	8,08 % 6,28 % 8,08 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 516 \$	N/A	N/A
RRE (44) (NS)	7,25 % 5,45 % 7,25 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 516 \$	N/A	N/A
RRF (03) (S)	7,25 % 5,45 % 7,25 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 516 \$	N/A	N/A
RRF (43) (NS)	6,42 % 4,62 % 6,42 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 516 \$	N/A	N/A
RRAPSC(10)*	4,00 %	du salaire admissible moins exemption	95 686 \$	12,54 %	21,00 %
RRAPSC(20)*	6,00 %	du salaire admissible moins exemption exemption = moindre de 9 575 \$ et 25 % du salaire admissible			
RRMSQ (05)	8,00 % 6,20 % 8,00 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	86 111 \$	12,54 %	21,00 %
RREM (28) RRMCM (08)	4,75 %	du salaire admissible	86 111 \$	12,20 % 12,51 %	27,11 % 27,42 %
RRCE (54) (S)	5,35 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 405 \$	99 516 \$ (année à 2 %) 124 395 \$ (année à 1,6 %)	12,54 %	21,00 %
RRCE(55) (NS)	4,35 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 405 \$	99 516 \$ (année à 2 %) 124 395 \$ (année à 1,6 %)	12,54 %	21,00 %
RRAS (21,22)	1,00 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 405 \$	101 307 \$	12,54 %	20,60 %
RRMAN (36)	9,00 % 0,00 %	de chaque versement d'indemnité du député si 25 années et plus de service	98 413 \$	12,54 %	21,00 %
RRJCQM (47)	7,00 %	du salaire admissible sans excéder 163 286 \$	N/A	6,00 %	6,00 %
RPS (48)	7,00 %	du salaire admissible moins cotisation versée au (47) (sans excéder la date du 71 ^e anniversaire)	N/A	6,00 %	6,00 %
RRCJAJ (17)		Non contributif	114 815 \$	6,00 %	6,00 %
RRCJAM (07)	N/A	N/A	N/A	6,00 %	6,00 %
RRCHCN (09)	7,60 % 3,30 % 7,60 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 516 \$	4,00 %	4,00 %
RRCHCN(19)	1,00 %	si 35 années de service atteint			
RREFQ(30) (S)	7,50 % 5,20 % 7,50 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 516 \$	4,00 %	4,00 %
RREFQ(40)	1,00 %	si 35 années de service atteint			
RREFQ(37) (NS)	6,67 % 4,37 % 6,67 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 516 \$	4,00 %	4,00 %
RREFQ(40)	1,00 %	si 35 années de service atteint			
1	La période de référence est du 2000-08-01 au 2001-07-31				
2	La période de référence est du 2001-08-01 au 2002-07-31				
	S : syndicable		NS : non syndicable		
*	Informations approuvées : 25 novembre 2002				

TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE LORS DE L'ACQUITTEMENT (PARTAGE DU PATRIMOINE FAMILIAL)		
RÉGIME	1 ^{er} janvier ¹ au 31 juillet	1 ^{er} août ² au 31 décembre
RREGOP - RRE (S, NS) - RRF (S, NS) - RRAPSC - RRMSQ - RRCE (S, NS) - RRMAN - RRJCQM - RRCJAJ - RRCJAM	12,54 %	21,00 %
RRPE - RRPE (RRE (NS) - RRF (NS)) - RRAS	12,54 %	20,60 %
RREM	12,20 %	27,11 %
RRMCM	12,51 %	27,42 %
RRCHCN ³	N/A	4,00 %
RREFQ (S, NS)	4,00 %	4,00 %
1	La période de référence est du 2000-08-01 au 2001-07-31	
2	La période de référence est du 2001-08-01 au 2002-07-31	
3	Le règlement est effectif depuis le 12 décembre 2001	
	S : syndicable	NS : non syndicable

RACHAT	
Coût	
• Année remboursée pour cause de mariage, maternité ou d'adoption (+ 1,65 % du salaire annuel pour RREGOP, RRPE, RRF, RRAPSC et RRAS)	4 159,00 \$

AUGMENTATION DES PRESTATIONS (INDEXATION)			
Taux d'indexation			
RÉGIME	ANNÉES DE PARTICIPATION		
	Avant le 1982-07-01	Du 1982-07-01 au 1999-12-31	Depuis le 2000-01-01
RREGOP - RRE - RRF	2,50 %	0,00 %	1,25 %
RRPE - RRAS	2,50 %	0,00 %	1,25 %
RRCE années à 2 %	2,50 %	0,00 %	1,25 %
RRCE années à 1,6 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
RRAPSC	Avant le 2000-01-01 0,00 %	Depuis le 2000-01-01 1,25 %	
RRMSQ*	Avant le 1992-01-01 2,50 %	Du 1992-01-01 au 1999-12-31 0,00 %	Depuis le 2000-01-01 1,25 %
RRJCQM	Avant le 1990-07-01 2,50 %	Depuis le 1990-07-01 1,50 %	
RRCJAJ	Avant le 1990-07-01 2,50 %	Depuis le 1990-07-01 0,00 %	
RRCJAM	2,50 % si option rente indexée		
RREM	0,00 %		
RRMCM	N/A		
RRMAN	0,00 %		
RRCHCN et RREFQ	2,50 %		
Crédit de rente RCR et transfert-entente			
• RCR non déficitaire et transfert-entente :	Taux de revalorisation au 1 ^{er} janvier 2000	maximum 45,00 %	
	Taux d'indexation	2,50 %	
• RCR déficitaire :	Taux de revalorisation au 1 ^{er} janvier 2000	3,00 %	
	Taux d'indexation	1,25 %	
Crédit de rente rachat			
•	Taux de revalorisation au 1 ^{er} janvier 2000	3,30 %	
Montant minimum			
•	Pension ou demi-pension accordée après plus de 10 années de service, sauf si différée (RRE-RRF-RRAPSC)	5 351,94 \$	
* Informations approuvées : 25 novembre 2002			

PAIEMENT COMPTANT OU ANNUEL	
Montant maximum	
• Paiement comptant de la valeur actuarielle des prestations par régime	1 229,00 \$
• Paiement annuel des prestations par régime	1 229,00 \$

INFORMATION RRQ	
• Maximum des gains admissibles (MGA)	38 300,00 \$
• Exemption générale	3 500,00 \$
• Maximum des gains cotisables	34 800,00 \$
• Taux de cotisation de l'employé	4,30 %
• Cotisation maximale de l'employé	1 496,40 \$
• Taux de l'augmentation de l'indice des rentes (TAIR)	2,50 %
• Rente de retraite maximale à 65 ans	9,300,00 \$

FRAIS D'ADMINISTRATION	
Partage du patrimoine familial	
• 1 ^{re} demande de relevé	213,00 \$
• 2 ^e demande de relevé et demande d'acquittement	185,00 \$